

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018 à 21 H

**Présents :** CAVAILLES Pascal, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien, FOLLIOT Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie.

**Absent (s) :** CAMP Stéphanie, BASCOUL Jean-François, BOUSQUET Christiane

**Représenté(s) :** ZENON Claude par Sébastien BARDOU

**Secrétaire de séance :** FOLLIOT Philippe

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2018, il est validé et signé.

Monsieur le Maire, Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

### COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE :

#### Travaux Eglise :

Une consultation a été effectuée afin de permettre de projeter une mise en sécurité générale de l'Eglise. Les entreprises suivantes ont répondu :

- Entreprise BODET pour la révision du système des cloches
- Entreprise CHAMAYOU pour la réfection toiture et zinguerie du clocher
- Entreprise RODRIGUEZ pour la maçonnerie de la façade et du clocher
- Entreprise SOULET pour l'éclairage

Un 3<sup>ème</sup> cadran horloge pourrait être ajouté du côté piscine, le crépis défectueux en façade et tout le tour du clocher serait supprimé pour laisser place aux pierres apparentes. Il pourrait être ajoutée une statue dans la niche en façade avec un éclairage pour sa mise en valeur.

Pour ce faire, un échafaudage spécial devra être mis en place et servira pour toute la durée des travaux. Tant que l'entreprise CHAMAYOU sera là, il y aura la possibilité de revoir la toiture en général (réparation de gouttières qui abiment énormément l'intérieur de l'église).

Monsieur Philippe FOLLIOT est en train de voir s'il est possible de classer les peintures intérieures. Cela serait bénéfique pour l'église car nous pourrions avoir accès à des subventions spécifiques. Mais la restauration de celles-ci ne pourra se faire que lors de la révision de la toiture.

Un artisan d'art verrier de Castres pourrait venir pour les vitraux.

Monsieur SALVIGNOL propose d'exposer, lors des journées du Patrimoine, à l'Office du Tourisme Intercommunal, un drapeau d'intérêt national et religieux ainsi qu'un globe terrestre provenant de la sacristie de l'église de Ganoubre.

#### Embellissement du Village :

Il a déjà été fait des efforts d'embellissement, au niveau de l'ancien poids public, avec un massif vert.

Il est impératif de revoir le pourtour du monument aux morts avant la commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

Le jardin attenant à la Maison des associations mériterait un bon rafraîchissement en laissant des places de parking, un accès à l'Office de Tourisme Intercommunal et la mise en place des statues granit de Casimir Ferrer.

Il est important d'avoir un regard sur le village plus valorisant sans donner de travail supplémentaire aux agents du technique. Ne serait-il pas nécessaire de faire une embauche de travail d'été afin de soulager nos techniques sur les tâches d'arrosage et d'entretien des espaces verts ?

Nous pourrions aussi prévoir d'investir dans la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs, afin de réaliser des économies.

Il est demandé de baisser un peu le massif vert devant la nouvelle boulangerie, les véhicules qui se garent à cet endroit, manquent de visibilité.

#### **Conservatoire du Patrimoine :**

Monsieur PRESTAT, sculpteur sur bois, en résidence secondaire sur Lacaze, souhaite proposer à notre collectivité, 4 « bas-relief » représentant les 4 saisons. Ce sont de très grands tableaux sculptés dans le bois qui pourraient trouver leur place dans la salle du foyer. Mais attention à la sécurité et à la place qu'il va falloir.

Monsieur PRESTAT souhaite également mettre en exposition une très grosse œuvre qui serait idéale au cœur de l'espace biodiversité puisque représentant plusieurs animaux de la forêt.

#### **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du SDIS sur l'importance de lister les points d'eau permettant la lutte contre l'incendie, ainsi que le mode de gestion du contrôle de ces derniers. Une discussion est également en cours avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

#### **Transformation compte de liaison en compte financier Budgets M49 des Budget AEP et Budget Funéraire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la note de Madame la Trésorière de Roquecourbe afin de régulariser les budgets SPIC M49 : AEP (Eau et Assainissement) et Funéraire en gestion direct, qui sont encore gérés avec un compte de liaison 451, alors qu'ils devraient avoir une autonomie financière, c'est-à-dire disposer d'un compte financier, le compte 515.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE la transformation de ces Budgets Annexes avec 451 en Budget Annexes avec autonomie financière au compte 515, et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- DELEGUE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette note.

#### **Vote de crédits supplémentaires - DM 2018 01 PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Photovoltaïque de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-2500.00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **Vote de crédits supplémentaires – Décision Modificative Budget Principal M 2018 004 BP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DM 2018\_004 BP

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2128 - 217	Autres agencements et aménagements	3443.00	
2313 - 223	Constructions	-3443.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

DM 2018 005 BP

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1630.00	
74121	Dotations de solidarité rurale		1630.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1630.00</b>	<b>1630.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1641	Emprunts en euros	103000.00	
1641	Emprunts en euros		103000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>103000.00</b>	<b>103000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>104630.00</b>	<b>104630.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. Vote de crédits supplémentaires – DM 2018\_004 BP et DM 2018\_005 BP

**COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :**

**Affaires Foncières :**

Les terrains en déshérence de Cabès, dont la Commune a récupéré la propriété, vont être mis en vente. Cependant, avant, le Conseil Municipal souhaite que le bois soit vendu sur pied. Monsieur Yvon BLANC indique qu'il a pris rendez-vous avec un forestier, il est en attente de sa visite.

Il y a urgence à mettre en sécurité la maison en ruines, au milieu de Cabès, par sa démolition.

**Chemin de randonnée :**

Les utilisateurs du sentier de la vallée se plaignent du tronçon entre « Tindel » et « la Barrarié » En effet, il y a ambiguïté entre une partie communale et la servitude d'un administré. Ce sentier étant classé et répertorié sur les divers guides de randonnées, cela provoque des discordes.

Monsieur Yvon BLANC indique que lorsqu'on sort du chemin du Fraysse pour rejoindre le chemin de Tindel, il y a une partie, à parcourir sur la route départementale, qui est assez dangereuse. Il faudrait voir avec le Département s'il n'y aurait pas la possibilité de matérialiser une zone piétonne le long de la Départementale.

**COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCES ET ASSOCIATIONS :**

**Bilan de la saison touristique :**





et tendant à rétrocéder à M. et Mme PIQUERAS Charles et Marie-Christine 2 Chemin de la Bessède 81330 SAINT PIERRE DE TRIVISY la moitié de la concession dont les caractéristiques sont :

Concession n° 1

Columbarium

concession de trente années

montant réglé : 700€ (350€ par famille)

Celle-ci n'ayant jamais été utilisée et vide de toute sépulture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la rétrocession formulée par M. et Mme BARBAZA
- de statuer sur un montant de 350€ pour la rétrocession à verser par la commune à M. et Mme BARBAZA.
- de réclamer la somme de 350€ à M. et Mme PIQUERAS
- de charger M. le Maire de l'exécution de cette délibération
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

### **Point Rentrée scolaire :**

Monsieur Joël CHABONNIER, Président du SIVU informe qu'à la rentrée 2018/2019, 54 enfants sont attendus. Il précise que nous nous approchons dangereusement du seuil de 53 enfants qui pourrait déclencher le protocole montagne de fermeture d'un poste.

Une nouvelle Directrice est arrivée : Madame Marie ARNAL qui va travailler avec Mesdames Dalila YOUSFI et Marie-Laure BENOIT.

### **Centenaire de l'armistice de la Guerre 1914-1918 :**

La cérémonie du centenaire de la guerre 1914-1918 aura lieu le Vendredi 9 novembre à 9h30. Madame Françoise VATTIER informe qu'elle est entrée en communication avec Monsieur Jean-Claude SIE de Réalmont qui a fait un travail remarquable sur les poilus morts pour la France.

Il a répertorié tous les lieux de batailles et a fait des prélèvements de terres de ces derniers.

Il nous propose de fournir des échantillons de terre que les enfants pourraient disperser sur un espace prévu à cet effet, proche du monument aux morts.

Il y a également un grand travail à faire dans nos cimetières pour rendre hommage à ces soldats. Nous pourrions mettre en place une plaque où serait inscrit le nom de chaque jeune St Pierrais « mort pour la France », sur le mur proche de l'espace Columbarium.

### **Tarif repas et fonctionnement Cantine :**

Monsieur Joël CHARBONNIER rappelle que lors d'un précédent Conseil le prix du repas cantine avait été revu au tarif de 4 €.

Depuis l'ouverture de la boulangerie à St Pierre, Monsieur Joël CHARBONNIER a rencontré Madame Patricia COMBES afin de trouver un partenariat avec elle concernant l'achat du pain. Elle nous propose une remise de 25% sur son tarif de vente à savoir que nous nous engagerons à lui prendre entre 4 et 5 flutes par jour de repas. Le pain serait récupéré à 11h par Madame Christine CROS.

Cette année, notre fournisseur de repas, l'ESAT, nous informe qu'il va livrer beaucoup plus tôt les repas. Nous devons donc penser à une nouvelle organisation pour la réservation des repas par les familles.

Nous allons refaire un courrier aux parents expliquant les nouvelles consignes. Les familles devront avertir la veille, au plus tard, de toutes modifications prévues. Nous ne pouvons plus nous permettre de réajuster le matin même.

Pour les familles qui ne respectent pas l'organisation, il est proposé de facturer, au prix majoré, les repas, afin d'éviter tout gaspillage.

Nous referons un point lors du prochain conseil municipal afin de voir si la nouvelle organisation fonctionne bien.

### **Conservatoire de Musique :**

Monsieur Joël CHARBONNIER informe qu'une famille de St Pierre demande à inscrire son enfant au conservatoire. Or la commune ne participant pas financièrement, la famille ne peut prétendre inscrire l'enfant dans les divers ateliers souhaités.

Une grande discussion est entreprise. Cette cotisation ne paraît pas logique. A ce compte-là, pourquoi ne pas cotiser

à chaque association où un enfant de St Pierre est inscrit.

Nous pourrions aussi demander à cette famille de rembourser la part qui est demandée à la Commune, à savoir 124€/ atelier, sous la forme d'un don.

### **Garderie ALSH - ADMR :**

Monsieur Joël CHARBONNIER a rencontré Madame Céline ANGLADE, Directrice de l'ALSH, qui l'a informé du peu d'enfants présents lors des garderies du mercredi matin, malgré les familles intéressées lors de la mise en place de celle-ci, il y a maintenant quelques années.

Un mot explicatif sur le devenir de ce service va être donné aux familles en même temps que le planning des garderies de l'année. Un essai, jusqu'aux vacances de la Toussaint, va être fait, mais Madame Céline ANGLADE précise qu'il lui faut au minimum 8 enfants pour que ce service soit rentable.

Attention, il risque d'y avoir un danger supplémentaire pour l'école. Si des familles trouvent des moyens alternatifs de garde, nous pouvons imaginer qu'elles risquent également de changer les enfants d'école, car c'est le service en général qui est fragile (garderie du mercredi mais aussi garderie périscolaire).

L'année dernière, sur 15 enfants inscrits seulement 6 étaient présents en permanence.

Monsieur Joël CHARBONNIER pense rencontrer le nouveau président de l'ADMR, puis convoquer les parents afin de les sensibiliser à ce risque. Il propose une réunion juste avant celle organisée par les institutrices lors de la rentrée des classes.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le vendredi 7 septembre, est prévue une rencontre avec plusieurs organismes qui nous proposent la création de logement collectif pour accueillir des personnes en situation d'handicap. Il s'agit de créer une petite structure avec logement de plain-pied où les résidents auraient une certaine autonomie tout en étant encadrés. Chose importante, cet organisme, proposera des tarifs accessibles aux personnes en milieu rural.

Projet d'agrandissement de la Maison de Retraite Départementale : L'ARS indique qu'un projet d'agrandissement pourrait être possible en faveur de la Maison de Retraite Départementale Marie Elisabeth CAVAILLES.

L'Etablissement dispose actuellement de 86 lits et il pourrait y avoir, à terme, 120 lits. Ce qui permettrait à la Maison de Retraite de passer en premier dans la liste départementale pour accueillir un transfert de lits. Par ce biais il sera plus évident d'obtenir le personnel nécessaire lors de cette extension. Le projet pourrait être financé courant 2019/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00